



Cotisation annuelle : 16 €
Cotisation de soutien : 20 €

Don défiscalisable à votre convenance

L'an dernier nous avons enregistré plus de 26 000 entrées.

**SOUTENEZ LE CINÉMATEUR
ADHÉREZ !
FAITES ADHÉRER
VOS PROCHES !**

Pourquoi j'adhère au Cinémateur ?

J'aime le cinéma en V.O., Art et Essai, la venue de réalisateurs, les débats, les rencontres au cours des partenariats
Je suis toujours informé(e) personnellement, je reçois chez moi, par courriel, le programme des films à venir et les horaires

Je bénéficie d'un tarif réduit au cinéma La Grenette pour tous les films programmés par Le Cinémateur
(les jours d'ouverture, week-end inclus, à toutes les séances)
Actuellement 5,50 € au lieu de 7,00 €

Pour les films « découverte » je bénéficie d'un tarif spécial à **3,00 €** à la séance du mercredi à 20 heures

Je n'oublie pas de consulter le site **cinemateur01.com** pour avoir toutes les informations sur les films programmés

3 manières d'adhérer

Je prends ma carte auprès des administrateurs pendant les permanences régulières assurées dans le hall de LA GRENETTE du 9 décembre au 31 janvier

Je donne :

Ma fiche d'adhésion remplie et une photo

Je paye mon adhésion par chèque ou en espèces

Je dépose ma demande d'adhésion sous enveloppe cachetée à la caisse de LA GRENETTE

J'ai pris soin de mettre dans l'enveloppe :

ma fiche d'adhésion remplie et une photo

mon chèque de règlement
À l'ordre : Le Cinemateur

Une enveloppe timbrée à mes nom et adresse pour le retour de ma carte d'adhésion

J'adhère en ligne en me connectant à :

AssoConnect

à l'aide du lien ci-dessous

Je remplis mon formulaire d'adhésion

Je règle mon adhésion avec ma carte bancaire (paiement sécurisé)

J'imprime ou je télécharge ma carte d'adhésion que je présenterai à la caisse du cinéma à chaque passage

<https://le-cinemateur-673da1697f277.assoconnect.com/collect/description/641714-b-adhesion-annuelle-2026>

Le Cinémateur est une association régie par la loi de 1901 dont les objectifs sont définis à l'article 2 de nos statuts consultables sur notre site internet. Sa gestion est assurée par un collectif de bénévoles. De par son activité, l'association est reconnue d'intérêt général.

De ce fait, Le Cinémateur est habilité à recevoir des dons défiscalisables à hauteur de 66% de leur montant. Pour chaque don un reçu fiscal vous est remis
Les dons effectués en 2025 sont à déclarer en 2026 - Les dons effectués en 2026 sont à déclarer en 2027

Les cotisations et les dons sont notre principale source de revenu et conditionnent l'avenir de notre association. Nous n'encaissons pas le montant des entrées au cinéma.

Fiche d'adhésion

20/1125

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Courriel.....

16 € Cotisation annuelle

20 € Cotisation de soutien

Je souhaite faire un don défiscalisable de :.....€ (*à partir de 20€*)

Cochez la case correspondante !

Je joins un chèque de.....€ à l'ordre de : Le Cinémateur

Pour des raisons budgétaires, l'envoi régulier du programmes et des informations hors programme sont envoyés exclusivement par courriel. Si vous n'êtes pas connecté, cochez cette case

Fiche d'adhésion

20/1125

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Courriel.....

16 € Cotisation annuelle

20 € Cotisation de soutien

Je souhaite faire un don défiscalisable de :.....€ (*à partir de 20€*)

Cochez la case correspondante !

Je joins un chèque de.....€ à l'ordre de : Le Cinémateur

Pour des raisons budgétaires, l'envoi régulier du programmes et des informations hors programme sont envoyés exclusivement par courriel. Si vous n'êtes pas connecté, cochez cette case